

Do you have a life threatening illness?
Does your housing make it worse?



The Social Housing Registry of Ottawa

Local Priority Access Status -
Life Threatening Medical
Households

If you have a **life threatening illness** that is made worse by where you live, you may qualify for “**Local Priority Access Status**” on the waiting list for social housing.

“**Local Priority Access Status**” means that no matter when you applied, you will be given a priority for rent-geared-to-income housing

What is “Local Priority Access Status - Life Threatening Medical Households”?

You may qualify if:

- A member of the household has a terminal illness or a life threatening medical condition made worse by the current housing situation.
- The household must demonstrate through a licensed physician’s medical opinion that a move in housing will remove the life threatening aspect of the condition.

What do you have to do?

To get Local Priority Access Status as a Life Threatening Medical Household, you must:

- Give The Registry an address and phone number where they can contact you.
- Keep your file up to date by telling The Registry about all changes.
- Provide The Registry with a completed *Request for Life Threatening Medical Status* form. The form must be completed by a licensed physician, outlining the medical condition, and that a move in housing will remove the life threatening aspect of the medical condition.
- The form can be obtained from The Registry.

If there is not enough information in the documents, Registry staff will contact either you or the person who wrote the letter to get more information.

What if you owe money to a social housing organization?

If you owe money to a social housing provider, you must make arrangements with them to pay. You must follow through on the payment arrangement.

What else do you need to know?

If you are given Local Priority Access Status as a Life Threatening Medical Household, you will have to select 30% of **all** available rent-geared-to-income options across the City of Ottawa that are suitable for your family size during the first year of your wait. After the first year, this amount increases to 50%.

If you have Local Priority Access Status, you must accept the first offer of housing. If you do not accept the first offer, you will lose your priority. You can still remain on the chronological waiting list until you refuse a total of three offers. If you refuse three offers, your application will be cancelled. You can apply again, but you will go to the bottom of the waiting list.

If you have any questions, please contact The Registry staff at :

**2197 Riverside Dr., 5th Floor
Ottawa, Ontario
K1H 1A9**

**Telephone: (613) 526-2088
Fax: (613) 526-4688**

Avez-vous une maladie mortelle?
Est-ce que votre logement le rend pire?



Le centre d'enregistrement pour les logements sociaux d'Ottawa

Statut d'accès prioritaire local -
ménages avec condition
médicale grave qui menace
la vie

Si vous avez une maladie qui menace
la vie et qui est aggravée par l'endroit
où vous vivez, vous pourriez obtenir le
statut d'accès prioritaire local sur la
liste d'attente pour un logement social.

Le **statut d'accès prioritaire local**
signifie que, peu importe le moment de
votre inscription, vous aurez un niveau
de priorité élevé pour l'attribution d'un
loyer indexé sur le revenu.

Qu'entend-on par statut d'accès prioritaire local - ménages avec condition médicale grave qui menace la vie?

Vous pouvez être éligible si vous êtes :

- Un ménage dont un membre est atteint d'une maladie en phase terminale ou d'une condition médicale grave qui menace la vie et qui est empirée par les conditions de logement actuelles.
- Le ménage doit prouver par un avis médical qu'un changement de logement mettrait la vie de la personne concernée hors de danger.

Que devez-vous faire?

Pour obtenir le statut d'accès prioritaire local en tant que ménage avec condition médicale grave qui menace sa vie, vous devez :

- Indiquer au Centre d'enregistrement une adresse et un numéro de téléphone où l'on pourra vous joindre
- Tenir votre dossier à jour en signalant tout changement de votre situation au Centre d'enregistrement.
- Fournir au Centre d'enregistrement un formulaire de *Demande de statut pour condition médicale grave qui menace la vie*. Le formulaire doit être rempli par un médecin autorisé exposant l'état de santé de la personne et prouvant qu'un changement de logement mettrait sa vie hors du danger.
- Le formulaire est disponible au Centre d'enregistrement.

Si les documents n'offrent pas assez d'information, le personnel du Centre d'enregistrement communiquera avec vous ou avec l'auteur de la lettre pour obtenir plus d'informations.

Que se passe-t-il si vous devez de l'argent à une organisation de logement social?

Si vous devez de l'argent à un fournisseur de logements sociaux, vous devez prendre des arrangements de paiement et en respecter les modalités.

Que devez-vous savoir d'autre?

Si vous obtenez le statut d'accès prioritaire local en tant que un membre du ménage atteint un besoin urgent de sécurité personnelle, vous devrez sélectionner 30% de toutes les possibilités disponibles pour loyer indexé sur le revenu de la ville d'Ottawa qui conviennent à la taille de votre famille pendant la première année de votre attente. Après la première année, le nombre de possibilités augmente jusqu'à 50%.

Si vous avez un statut d'accès prioritaire local, vous devez accepter la première offre de logement. Si vous n'acceptez pas la première offre, vous perdrez votre priorité. Vous pouvez toujours rester sur la liste d'attente chronologique jusqu'à ce que vous refusiez un total de trois offres. Si vous refusez trois offres, votre demande sera annulée. Vous pouvez refaire une nouvelle demande mais votre nom sera inscrit au bas de la liste d'attente.

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez communiquer avec le personnel du Centre d'enregistrement :

**2197, promenade Riverside, 5e étage
Ottawa (Ontario) K1H 1A9**

**téléphone : (613) 526-2088
télécopieur : (613) 526-4688**